

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire 3 juillet 2018**

3561

Province de Québec  
Municipalité du Village de Massueville

**Mardi 3 juillet 2018**

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le mardi 3 juillet 2018 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire Denis Marion et les conseillers René Lalancette, Nicole Guilbert, Louis Fillion, Ginette Bourgeois, Richard Gauthier et Matthieu Beauchemin;

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire Denis Marion.

Était également présente France St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière.

---

NOTE : À 19 h, les membres se sont réunis en comité de travail et en caucus.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018;
4. Documents déposés;
5. Période de questions;
6. Rapport du maire;
  
7. **VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS**
  - 7.1 Suivi des différents comités;
  - 7.2 Nouvelles règles de fonctionnement de la Bibliothèque de Saint-Aimé / Massueville;
  - 7.3 Renouvellement de la cotisation de Loisir et Sport Montérégie;
  - 7.4 Appropriation du surplus de la bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville;
  
8. **RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION**
  - 8.1 Adoption du règlement numéro 455-18-011 modifiant le règlement 455-17 concernant le programme de revitalisation pour le territoire de Massueville;
  
9. **SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT**
  - 9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - juin 2018;
  
10. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION**
  - 10.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées - juin 2018;
  - 10.2 Achat d'un radar de vitesse;
  
11. **ADMINISTRATION**
  - 11.1 Présentation des comptes à payer du mois de juin 2018;
  - 11.2 Dépôt de l'état des activités financières au 30 avril 2018;
  - 11.3 Demande du Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu.
  - 11.4 Période de questions;
12. Affaires nouvelles;

13. Questions diverses;
14. Clôture de la séance.

### Ouverture de la séance

Le maire, Denis Marion, ouvre la séance ordinaire à 19h31.

Rés. 2018-07-086    2.    **Adoption de l'ordre du jour** (c. c.)

Sur proposition de madame la conseillère Ginette Bourgeois;  
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié tout en laissant le point « *Questions diverses* » ouvert.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-07-087    3.    **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 et son suivi** (c. c.)

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 4 juin 2018, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 4 juin 2018 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité

### DOCUMENTS DÉPOSÉS (c.c. liste)

Aucun document n'est déposé à cette séance.

### CORRESPONDANCE

1. **MICHEL LEVASSEUR** : Lettre nous informant que le projet « Les jardins de Massueville » est en cours de réalisation et que pour ce faire, l'implication de la Municipalité est nécessaire. (704-111);
2. **RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE** : Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2018. (114-245);
3. **RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE LOUIS-AIMÉ-MASSUE** : Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018. (114-245);

4. **DANIEL GEMME DE TETRA TECH** : Courriel nous transmettant les liens concernant les deux annonces sur les programmes d'aide financière, soit le PRIMEAU et la TECQ ; courriel nous informant sur le nouveau programme d'aide financière en infrastructures, qui regroupera l'ensemble des programmes qui étaient actifs jusqu'à ce jour. (202-110 & 208-141);
5. **MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS** : Courriel nous informant que le gouvernement a rendu public le nouveau Programme d'aide à la voirie locale. (208-141);
6. **SERVICE CANADA** : Courriel nous rappelant l'appel de propositions du programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2018-2019 – Volet projets communautaires et initiatives de petites subventions. (803-140);
7. **MAMOT** : Lettre nous annonçant que le MAMOT a amorcé en août 2016 une démarche visant à actualiser ses systèmes informatiques en matière d'évaluation foncière, notamment celui relatif à l'approbation des proportions médianes. (208-111);
8. **CÉMIMEC-BTF** : Mise à jour 02-2018 du rôle d'évaluation. (208-110);
9. **MRC DE PIERRE-DE SAUREL** : Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2018 et liste de la correspondance. (114-241);
10. **MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ** : Résolution 125-06-18 nous signifiant leur intention de poursuivre et d'accentuer leur collaboration avec la Municipalité du Village de Massueville; résolution 126-06-18 nous avisant que dorénavant, toutes les discussions et tous les travaux nécessaires à la réalisation du projet de conversion de l'église devront s'effectuer conjointement avec Massueville. (802-124);
11. **BIOPHARE** : Lettre nous remerciant pour notre contribution. (207-130);
12. **MINISTRE RESPONSABLE DES AÎNÉS ET DE LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION** : Invitation à souligner la journée mondiale de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées; (114-400);
13. **CRSBP** : États financiers au 31 mars 2018. (801-140);

5. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

6. Rapport du maire

Le mois de juin a été bien rempli!

Il faut d'abord remercier toute l'équipe qui travaille d'arrache-pied à tous les aspects des célébrations de la Fête nationale. Ces quatre jours de fête, qui exigent énormément de travail de la part de nombreux bénévoles, constituent une des signatures de notre village. Cette fin de semaine est au calendrier de tellement de monde chez nous et dans la région! Encore bravo à toute l'équipe.

Dimanche dernier, la Fabrique de Saint-Aimé tenait son brunch annuel. Malgré la canicule, l'événement s'est déroulé dans la bonne humeur. Là aussi, il faut remercier les bénévoles qui l'organisent et nos pompiers qui donnent un gros coup de main.

Les travaux sur la rue Cartier sont maintenant terminés. Il ne reste plus qu'à donner une deuxième couche d'asphalte sur la rue Varennes et à finaliser quelques aménagements paysagers dans le parc. Les membres du Conseil municipal ont souhaité que les aménagements de cette rue soient beaux et adaptés au fait qu'elle longe le parc du Carré Royal. Nous avons innové en intégrant une nouvelle façon de gérer le stationnement pour répondre aux besoins qui peuvent exister lors de grands événements. J'ai reçu de nombreux commentaires pendant la Fête nationale et pendant le brunch de la Fabrique qui semblent indiquer votre satisfaction.

Nous nous sommes assurés que vous puissiez recevoir à la maison le communiqué qui a été publié par moi-même et par Denis Benoit, le maire de Saint-Aimé, au sujet des décisions préliminaires prises par les deux conseils municipaux au sujet de la conversion de l'église en salle multifonctionnelle. Les médias de la région l'ont d'ailleurs repris cette semaine et le projet a fait l'objet de l'éditorial, très positif, du journal *Les 2 Rives*. Le travail se poursuit!

Comme souvent à cette période de l'année, plusieurs dossiers de citoyens ont mobilisé nos énergies. Nous sommes toujours heureux de pouvoir être utiles!

Le maire,

Denis Marion

## **7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS**

### **7.1 Suivi des différents comités**

À titre informatif, les membres du Conseil résument les différents développements survenus dans chacun des comités.

Rés. 2018-07-088    **7.2 Nouvelles règles de fonctionnement de la Bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville** (c.c. 1801-140)

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;  
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER les nouvelles règles de fonctionnement de la Bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville telles que déposées.

Adopté à l'unanimité

Rés.2018-07-089    **7.3 Renouveau de l'adhésion 2018 de Loisir et Sport Montérégie** (c.c. 1208-120)

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;  
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

DE RENOUVELER pour 2018, conjointement avec la Municipalité de Saint-Aimé, la cotisation annuelle de 81.29 \$ plus les taxes, soit 40.60 \$ par municipalité, à Loisirs et Sport Montérégie.

Afin de donner application à cette résolution, un montant de 40.60 \$ plus les taxes est disponible au poste budgétaire « Cotisation & Associations » (02-130-00-494-00).

Adopté à l'unanimité

Rés.2018-07-090

**7.4 Appropriation du surplus de la bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville** (c.c. 1 801-140)

Sur proposition de madame la conseillère Ginette Bourgeois;  
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'appropriation du surplus accumulé de la bibliothèque pour l'achat d'étagères, pour un montant de 1 780 \$.

Adopté à l'unanimité

**8. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION**

Rés. 2018-07-091

**8.1 Adoption du règlement numéro 455-18-01 modifiant le règlement 455-17 concernant le programme de revitalisation pour le territoire de Massueville**  
(c.c. 1105-131)

ATTENDU QUE l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'adopter un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur dans lequel la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans et dont la superficie est composée pour moins de 25 % de terrains non bâtis;

ATTENDU QUE dans le cadre d'un tel programme de revitalisation, il est permis d'octroyer un crédit de taxes pour les catégories d'immeubles que le Conseil identifie dans son règlement;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de stimuler la construction sur son territoire;

ATTENDU QU'UN avis de motion, avec demande de dispense de lecture, a été régulièrement donné lors de la séance tenue le 7 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;  
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;  
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil décrète ce qui suit :

**Article 1. Secteurs visés**

Le programme de revitalisation est créé à l'égard des secteurs identifiés aux plans A et B (territoire d'application pour le crédit de taxes des nouvelles constructions résidentielles et pour les projets commerciaux et industriels) annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**Article 2. Conditions d'admissibilité pour le secteur résidentiel**

- a) Le programme de revitalisation s'applique à l'égard de toutes nouvelles constructions principales résidentielles et **multilogements** ainsi qu'à l'égard de toutes nouvelles constructions résidentielles et **multilogements** vendus;
- b) Le programme de revitalisation ne s'applique pas aux travaux d'entretien et de réparation;
- c) Lorsque la nature de l'activité est mixte, seule la portion de l'immeuble où sont exécutées des activités résidentielles peut bénéficier des avantages définis par le programme.
- d) Les immeubles qui sont la propriété des gouvernements fédéral ou provincial ne peuvent bénéficier du présent programme.
- e) Toutes les taxes municipales imposées sur l'immeuble où est situé le bâtiment résidentiel pour tout exercice financier précédent celui au cours duquel le crédit est accordé, ainsi que toute somme due à la municipalité par le propriétaire du bâtiment résidentiel, doivent être acquittées avant que le crédit de taxes ne soit accordé.
- f) Le permis de construction doit être délivré entre le 1er juin 2017 et le 30 juin 2019.

L'application du règlement est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**ARTICLE 3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ POUR LES SECTEURS COMMERCIAL ET INDUSTRIEL**

- a) Seuls les nouveaux établissements sont admissibles, et ce, uniquement pour les interventions identifiées au paragraphe b). On considère qu'il s'agit d'un nouvel établissement lorsqu'il y a changement d'administration ou changement d'usage.
- b) Le programme de revitalisation s'applique à l'égard de :
  - toute nouvelle construction principale de type commercial ou industriel;
- c) Lorsque la nature de l'activité est mixte, seule la portion de l'immeuble où sont exécutées des activités commerciales peut bénéficier des avantages définis par le programme.
- d) Le programme de revitalisation ne s'applique pas aux rénovations, travaux d'entretien ni aux travaux touchant les bâtiments accessoires.
- e) Les immeubles qui sont la propriété des gouvernements fédéral ou provincial ne peuvent bénéficier du présent programme.
- f) Toutes les taxes municipales imposées sur l'immeuble où est situé le bâtiment commercial ou industriel pour tout exercice financier précédent celui au cours duquel le crédit est accordé, ainsi que toute somme due à la municipalité par le propriétaire du bâtiment commercial ou industriel doivent être acquittées avant que le crédit de taxes ne soit accordé.
- g) Le permis de construction doit être délivré entre le 1<sup>er</sup> juin 2017 et le 30 juin 2019.

Les travaux doivent être exécutés dans un délai maximal de 12 mois suivant l'émission du permis.

**ARTICLE 4. AIDE FINANCIÈRE**

Dans le cadre du programme de revitalisation, la municipalité accorde, par le présent règlement, un crédit de taxes ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières des immeubles résultant de leur réévaluation après la fin des travaux, le tout suivant les conditions énumérées ci-dessous :

- a) Le crédit de taxes pour une résidence est accordé pour une durée de trois (3) ans et de cinq (5) ans pour les multilogements de 4 logements et plus à compter de l'année suivant la date inscrite sur le certificat de réévaluation émis par l'évaluateur.
- b) Le crédit de taxes correspond à 100% de la différence entre le montant de la taxe foncière qui serait due si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée à la suite des travaux, et le montant des taxes qui est effectivement dû, tenant compte de l'augmentation de la valeur résultant des travaux;
- c) Le certificat de réévaluation émis par l'évaluateur responsable de la confection du rôle d'évaluation de la municipalité servira à établir la date de référence pour l'application du crédit de taxes.

**ARTICLE 5. CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE.**

Le crédit de taxes foncières continue de s'appliquer même s'il y a changement de propriétaire pendant la période visée par le programme de revitalisation, et ce, en effectuant les répartitions nécessaires au moment de la transaction immobilière.

**ARTICLE 6. OCTROI DU CRÉDIT.**

La Municipalité du Village de Massueville accorde le crédit de taxes foncières si toutes les conditions énumérées aux articles 2 et 3 sont satisfaisantes.

**ARTICLE 7. APPLICATION DU CRÉDIT**

Le crédit de taxes foncières est imputé, pour l'exercice financier visé, à toute taxe foncière générale, excluant les taxes d'amélioration locales, les compensations ou taxes de services ainsi que toutes les taxes spéciales.

**ARTICLE 8. CONTESTATION DE LA MODIFICATION AU RÔLE D'ÉVALUATION**

Lorsque l'augmentation de la valeur de l'immeuble résultant des travaux est contestée, le crédit de taxes foncières est différé au moment où une décision finale est rendue à l'égard de cette contestation.

**ARTICLE 9. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ à la séance ordinaire du Conseil du Village de Massueville, le mardi 3 juillet 2018, sous le numéro de résolution 2018-07-091.

---

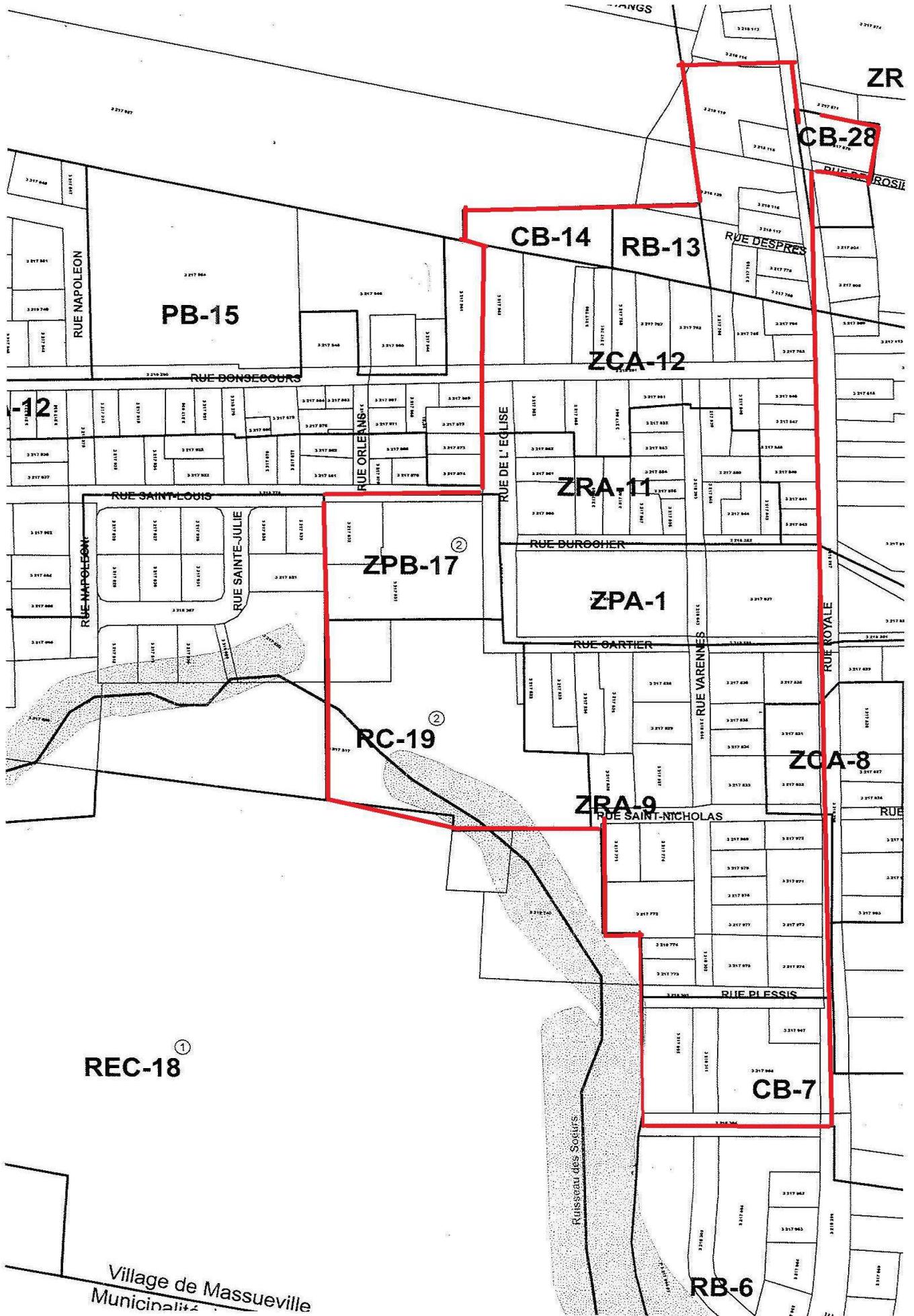
Denis Marion  
Maire

---

France Saint-Pierre, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



ANNEXE B



9. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment – juin 2018 (c. c. | 103-110)

Le rapport du mois de juin 2018 est déposé au Conseil.

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, D'AQUEDUC ET USINE  
D'ÉPURATION

10.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration  
des eaux usées – juin 2018 (c. c. | 103-110)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10.2 Achat d'un afficheur radar de vitesse (c. c. | 601-122)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10.3 Travaux au bout de la rue Napoléon (c. c. | 602-143)

Le conseiller René Lalancette informe les membres du conseil que la pelouse qui avait été semée à la suite des travaux faits au bout de la rue Napoléon (au bord du ruisseau) doit être refaite avec du gazon en plaques étant donné que la pluie l'a endommagée.

11. ADMINISTRATION

Rés. 2018-07-092 11.1 Présentation des comptes à payer du mois de juin 2018  
(c. c. | liste)

Les membres du Conseil examinent la liste des comptes à payer au 30 juin 2018.  
Après examen,

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;  
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;  
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière,  
France Saint-Pierre, à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je soussignée, France Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière de la  
Municipalité du Village de Massueville, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des  
crédits suffisants dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la  
liste des factures à payer en date du 30 juin 2018.

ET D'APPROUVER telle que soumise la liste des factures à payer pour un total de  
441 326.74 \$

---

France Saint-Pierre  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire 3 juillet 2018**

3571

<u>NO CHÈQUE</u>	<u>FOURNISSEURS</u>	<u>MONTANT</u>
C1800145	Groupe CCL (1000 chèques laser) .....	480.44
C1800146	Ministre des Finances (1 <sup>er</sup> versement 2018- S.Q.).....	14 411.00
C1800147	R.I.P.I. (quote-part juin 2018).....	4 998.24
C1800148	Manon Paulhus (ménage bureau - 1 <sup>er</sup> juin 2018).....	183.96
C1800149	La Capitale assurance (assurances collectives juin 2018) .....	850.54
C1800150	Câblevision du Nord du Québec (analyse réseau rue Varennes).....	684.10
C1800151	Dépanneur S.G. Bardier(essence tracteur à gazon) .....	93.62
C1800152	Arrosage Cloutier (location tracteur et couper branches) .....	74.73
C1800153	CJSO (publicité fête nationale).....	235.70
C1800154	Fabrique de Saint-Aimé et Massueville (loyer - juillet 2018) .....	270.00
C1800155	Fermes Yvon Dubé inc.(transport tuyaux de fonte).....	206.95
C1800156	Fonds d'information sur le territoire droits mutation mai 2018).....	8.00
C1800157	Veolia Water Technologie (sonde pour usine).....	660.24
C1800158	MRC de Pierre-De Saurel (quote-part déchets juin et générale) .....	37 239.95
C1800159	Municipalité de Massueville (petite caisse - timbres courrier enreg.) .....	26.25
C1800160	Régie d'Aqueduc Richelieu Centre (consommation - mai 2018) .....	4 747.49
C1800161	Régie de protection incendie (quote-part, juin-juillet 2018).....	4 998.23
C1800162	CIM (soutien tech. de la géomatique et rôle en ligne).....	624.78
C1800163	Sécurité Maska (inspection d'extincteurs) .....	82.78
C1800164	Ville de Sorel-Tracy (prévention incendie - juin 2018).....	648.33
C1800165	Groupe Environex (analyses mensuelles - mai 2018).....	117.28
C1800166	Steve Pinard huissier (constats d'infraction).....	317.94
C1800167	Villiard Serres & Jardins (jardinières et déco char allégorique) .....	3 213.41
C1800168	Dépanneur Bardier (essence).....	313.45
C1800169	Danis Construction (décompte no 1 pour les travaux rue Cartier).....	338 441.76
C1800170	Quincaillerie Yamaska (caplet, Ty-Rap, antirouille, etc.) .....	174.61
C1800171	Buropro Citation (contrat de service) .....	220.53
C1800172	Tetra Tech (plans et devis rue Cartier et suivi du plan d'intervention) .....	3 754.47
C1800173	Denis Marion (remboursement de l'encadré pour la photo des élus) .....	68.97
C1800174	Synagri (10 litres d'herbicide).....	99.00
C1800175	Catherine Tétreault ing. (surveillance travaux rue Cartier) .....	18 074.08
C1800176	La Capitale (assurances collectives juillet 2018).....	850.54
C1800177	Louis Fillion (remboursement décoration du char allégorique) .....	254.62
L1800068	Visa Desjardins (3 inscriptions au congrès FQM-2018) .....	2 690.43
L1800069	Visa Desjardins (courriers recommandés, journal mai 2018, communiqués) .....	384.73
L1800070	Visa Desjardins - Yan (frais repas formation Shawinigan, graisse).....	41.06
L1800071	Hydro-Québec (600, rue Royale - 30 mai 2018).....	2 330.27
L1800072	Hydro-Québec (246, Bonsecours - 31 mai 2018) .....	895.87
L1800073	Hydro-Québec (éclairage public - 31 mai 2018).....	532.83
L1800074	Hydro-Québec (599, Royale - 31 mai 2018) .....	443.41
L1800075	Hydro-Québec (378, rue Bonsecours -1 juin 2018) .....	55.47
L1800076	Hydro-Québec (rue Durocher - 7 juin 2018).....	45.17
L1800077	Hydro-Québec (rue Varennes - 7 juin 2018) .....	54.43
L1800078	Hydro-Québec (rue Varennes - 8 juin 2018) .....	30.40
L1800079	FondAction (remises REER - juin 2018).....	400.00
L1800080	Ministre du Revenu du Québec (remises - juin 2018).....	3 712.11
L1800081	Receveur général du Canada (remises - juin 2018).....	1355.57
L1800082	Télébec (usine d'épuration - juin 2018) .....	98.75
L1800083	Télébec (bureau - juin 2018).....	230.55
L1800084	Fonds de solidarité FTQ (remises REER - juin 2018) .....	300.00
L1800085	Telus (cellulaires 18 mai au 17 juin 2018) .....	232.06

**Total : ..... 441 326.74 \$**

Adopté à l'unanimité

**11.2 Dépôt de l'état des activités financières au 30 juin 2018** (c. c. | 201-120)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose, à titre informatif, l'état des activités financières au 30 juin 2018.

Rés. 2018-07-093      **11.3 Circulation des véhicules tout-terrain du club Vagabond durant la saison hivernale 2018-2019** (c.c. | 601-127)

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre reçue du club Vagabond du Bas-Richelieu demandant l'autorisation de circuler sur la rue Bonsecours jusqu'au restaurant Cantine du Village au 201, rue Bonsecours.

Sur proposition de madame la conseillère Ginette Bourgeois;  
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le club Vagabond de véhicules tout-terrain à circuler, pour la saison hivernale 2018-2019, sur la rue Royale, de la rue des Prés à la rue Plessis, afin que les véhicules tout-terrain puissent se rendre au restaurant la Frite d'Or et au dépanneur Bardier, et sur la rue Bonsecours, à la Cantine du Village.

Adopté à l'unanimité

**12. Période de questions**

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

**13. Affaires nouvelles**

Rés. 2018-07-094      **13.1 Clôtures - Location**

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;  
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;  
IL EST RÉSOLU

DE LOUER des panneaux de clôture au garage JF Tétreault à 50 \$ par mois pour les 6 prochains mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'en cas de force majeure, la Municipalité du Village de Massueville se réserve le droit de les récupérer sans préavis.

Adopté à l'unanimité

**14. Questions diverses**

Une période couvrant les questions diverses est tenue à l'intention des membres du Conseil.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
du Village de Massueville  
de la séance ordinaire 3 juillet 2018

3573

Rés.2018-07-095    **15. Clôture de la séance**

Sur proposition de madame la conseillère Ginette Bourgeois;  
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;  
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h55.

Adopté à l'unanimité

---

Denis Marion  
Maire

---

France Saint-Pierre  
Directrice générale et secrétaire-trésorière